

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ : LISTE DES ACTES TRANSMISSIBLES / NON TRANSMISSIBLES**

MATIÈRE	ACTES SOUMIS À L'OBLIGATION DE TRANSMISSION	ACTES NON SOUMIS À OBLIGATION DE TRANSMISSION
<b>Tous domaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>délibérations des assemblées délibérantes</li> <li>décisions prises par délégation des assemblées délibérantes</li> </ul> <p style="text-align: center;"><i>sauf exceptions ci-contre</i></p>	délibérations relatives aux tarifs des droits de voirie et de stationnement, au classement, au déclassement, à l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, à l'ouverture, au redressement et à l'élargissement des voies communales <ul style="list-style-type: none"> <li>délibérations portant sur la délimitation des voies communales et départementales, leur nature juridique (incorporation dans le domaine public ou privé) ainsi que la redevance perçue pour leur occupation</li> <li>délibérations relatives au taux de promotion pour l'avancement des fonctionnaires, à l'affiliation ou à la désaffiliation au centre de gestion ainsi qu'aux conventions portant sur les missions supplémentaires à caractère facultatif confiées aux centres de gestion</li> </ul>
<b>Pouvoirs de police</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>décisions réglementaires et individuelles prises par le maire (ou le président de l'EPCI) dans l'exercice de son pouvoir de police</li> </ul> <p style="text-align: center;"><i>sauf exceptions ci-contre</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>décisions réglementaires et individuelles prises par le maire portant sur la circulation et le stationnement</li> <li>décisions réglementaires et individuelles relatives aux débits de boissons temporaires</li> <li>arrêtés d'alignement (acte purement déclaratif)</li> </ul>
<b>Tous autres domaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>actes à caractère réglementaire pris par les autorités communales, intercommunales et départementales dans tous les autres domaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>arrêtés de délégation de la fonction d'officier d'état-civil aux conseillers municipaux<sup>1</sup></li> </ul>
<b>Emprunts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>conventions relatives aux emprunts</li> </ul>	
<b>Commande publique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>les marchés et les accords-cadres d'un montant supérieur au seuil fixé par décret (214 000 € hors taxes au 1<sup>er</sup> janvier 2020) y compris les modifications aux marchés (ex. :avenants)</li> <li>les contrats de concession (dont les délégations de service public)</li> <li>les marchés de partenariat</li> <li>les concessions d'aménagement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>les marchés et les accords-cadres d'un montant inférieur au seuil fixé par décret (214 000 € hors taxes au 1<sup>er</sup> janvier 2020)</li> </ul>
<b>Fonction publique territoriale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>décisions individuelles relatives à la nomination des fonctionnaires <i>sauf exceptions ci-contre</i></li> <li>décisions individuelles relatives au recrutement, y compris le contrat d'engagement, et au licenciement des agents non titulaires</li> <li>décisions relatives au détachement dans des emplois fonctionnels (y compris renouvellement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>décisions individuelles relatives au recrutement et au licenciement des agents non titulaires, lorsqu'elles sont prises dans le cadre d'un besoin saisonnier ou occasionnel</li> <li>prolongation de stage</li> <li>titularisation</li> <li>avancement d'échelon et de grade</li> <li>tableaux d'avancement</li> <li>congés de toute nature</li> <li>temps partiel</li> <li>attribution d'autorisations d'absence, d'autorisations spéciales d'absence et décharges d'activité de service au titre de l'activité syndicale</li> <li>décisions relatives au détachement « sortant » (vers une autre administration) et au renouvellement de détachement</li> <li>sanctions disciplinaires de toute nature</li> <li>mise à la retraite y compris pour invalidité</li> <li>taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires</li> <li>délibérations relatives au taux de promotion pour l'avancement des fonctionnaires, à l'affiliation ou à la désaffiliation au centre de gestion ainsi qu'aux conventions portant sur les missions supplémentaires à caractère facultatif confiées aux centres de gestion</li> </ul>
<b>Urbanisme</b>	DEMANDE COMPLÈTE (art. R. 423-7 du code de l'urbanisme) : <ul style="list-style-type: none"> <li>permis de construire ;</li> <li>permis de construire modificatif ;</li> <li>permis de démolir ;</li> <li>permis d'aménager ;</li> <li>de la déclaration préalable ;</li> <li>du certificat d'urbanisme opérationnel (Cub).</li> </ul> DÉCISIONS (ARRÊTÉS) : <ul style="list-style-type: none"> <li>permis de construire ;</li> <li>permis de construire modificatif ;</li> <li>permis de démolir ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>certificats de conformité (à l'exception de ceux délivrés par le maire au nom de l'État) ;</li> <li>déclarations d'ouverture de chantier ;</li> <li>attestations d'achèvement et de conformité de travaux ;</li> <li>certificat d'urbanisme d'information (Cua) ;</li> <li>autorisation de travaux relative aux ERP.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• permis d'aménager ;</li> <li>• de la non-opposition à déclaration préalable ;</li> <li>• de l'opposition à déclaration préalable ;</li> <li>• du certificat d'urbanisme opérationnel (Cub).</li> </ul> <p>PROCÉDURES D'URBANISME (SCoT, PLU, plans de sauvegarde et de mise en valeur, Cartes communales, règlements municipaux de construction, ZAC, ZAD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• délibérations (prescription, arrêt, approbation) accompagnées du dossier</li> <li>• arrêtés (mise à l'enquête)</li> <li>• rapport et conclusions du commissaire enquêteur</li> </ul> <p>DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• délibérations (d'institution, de délégation, d'exercice),</li> <li>• arrêtés (d'exercice, de délégation)</li> <li>• déclarations d'intention d'aliéner.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actes (délibérations, arrêtés) de renonciation au DPU</li> </ul>
<b>Divers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• décisions relevant de l'exercice de prérogatives de puissance publique, prises par les sociétés d'économie mixte locales et les sociétés publiques locales</li> <li>• les ordres de réquisition du comptable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• décisions implicites</li> <li>• décisions individuelles d'attribution d'aides financières et d'action sociale des CCAS et CIAS</li> <li>• arrêtés de nomination des régisseurs d'avance ou de recette</li> <li>• actes relevant du droit privé (gestion du domaine privé de la collectivité par exemple)</li> </ul>

 **Le préfet peut demander communication, à tout moment, d'un acte non soumis à l'obligation de transmission (art. L. 2131-3 du CGCT) et exercer un recours pour excès de pouvoir contre le même acte.**

 Actes à transmettre au contrôle de légalité dans un délai de 15 jours à compter de leur signature :

- les décisions individuelles (art. L. 2131-1 du CGCT) ;
- les marchés et les contrats de concession et leurs pièces annexes (art. L. 1411-9 du CGCT).